

Descriptif de module

Domaine HES-SO Travail social

Filière Travail social

1 **Intitulé du module** **Formation pratique 1** **2018-2019****Code**

T.TS.SO354.FP1TP.F.23

Type de formation * Bachelor Master MAS EMBA DAS CAS Autres**Niveau**

- module de base
 module d'approfondissement
 module avancé
 module spécialisé

Caractéristique

En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant-e est exclu-e de la filière, voire du domaine si le règlement de filière le précise conformément à l'article 25 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO

Type de module

- module principal
 module lié au module principal
 module facultatif ou complémentaire

Organisation temporelle

- module sur 1 semestre
 module sur 2 semestres
 semestre de printemps
 semestre d'automne
 Autres

2 **Organisation****Crédits ECTS ***

30 crédits ECTS

Langue

- allemand anglais
 français français - allemand
 français - anglais

Temporalité : pour les FTP20

3 **Prérequis**

- avoir validé le(s) module(s)
 avoir suivi le(s) module(s)
 Pas de prérequis
 Autres

Autres prérequis

Pas de prérequis

Domaine HES-SO Travail social
Filière Travail social

4 **Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage ***

Compétences

- Orienter sa propre formation initiale et continue.
- Identifier et analyser les situations et processus sociaux que l'intervention prend en compte.
- Prendre en compte les divers déterminants de l'organisation dans une situation sociale donnée.
- Initier et développer une relation professionnelle avec des personnes ou des groupes dans un contexte d'action sociale donnée.
- Collaborer entre professionnels et institutions.
- Se positionner professionnellement et personnellement en questionnant le sens de l'action sociale.

Objectifs d'apprentissage

Partie terrain :

Dans le cadre du projet de formation professionnelle, les objectifs d'apprentissage de l'étudiant-e sont fixés dans le contrat pédagogique tripartite (2ème partie du DCPT) selon trois axes généraux :

- connaître et décrire le milieu institutionnel et la profession.
- comprendre et argumenter des problématiques sociales et des besoins des bénéficiaires.
- mettre en pratique de manière réflexive des interventions en travail social.

Partie intégration :

- Faire des liens entre les cours suivis et les expériences de terrain.
- Développer et expliciter une posture d'apprenant en formation pratique - S'exercer à l'exercice par compétences.
- Exercer des démarches d'analyse pour comprendre et problématiser des situations de travail et sa propre implication partie "intégration".
- Faire des liens entre les cours suivis et les expériences de terrain.
- Développer et expliciter une posture d'apprenant en formation pratique.
- S'exercer à l'exercice par compétences.
- Exercer des démarches d'analyse pour comprendre et problématiser des situations de travail et sa propre implication.

Domaine HES-SO Travail social
Filière Travail social

5 **Contenu et formes d'enseignement ***

Contenu :

Partie terrain

- Découverte et confrontation d'un cadre institutionnel et d'une culture professionnelle .
- Elaboration et rédaction du projet de formation professionnelle et du contrat pédagogique tripartite.
- Réalisation et évaluation des compétences d'apprentissage du contrat pédagogique tripartite:
- Initiation et développement d'une relation professionnelle (bénéficiaire et équipe professionnelle).
- Confrontation de ses positionnements professionnels et personnels en questionnant le sens de l'action.
- Conceptualisation de ses expériences professionnelles (par oral et par écrit.
- Identification de ses ressources et ses limites en termes de formation.
- Rédaction d'un rapport écrit sur la période de formation pratique.

Partie intégration

La partie "intégration" porte sur le processus de formation. Il est proposé à l'étudiant-e :

- de poursuivre le travail de clarification par rapport à ses motivations et besoins de formation,
- de définir ses propres priorités en termes de formation et notamment de formation pratique à partir du bilan d'expériences écrit et des exigences pour la formation pratique,
- de travailler des compétences de formation pratique,
- de s'interroger et prendre du recul sur sa posture professionnelle en socialisant son expérience en formation pratique - supervision (si débutée).

Méthodes de formation

Partie terrain

- Encadrement et évaluation formative avec un-e praticien-ne formateur/trice.
- Intégration et collaboration avec une équipe institutionnelle.
- Confrontation aux réalités du terrain professionnel.
- Mises en situation professionnalisantes.

Partie intégration

Ateliers et cours.

Domaine HES-SO Travail social
Filière Travail social

6 Modalités d'évaluation et de validation *

Modalités d'évaluation et de validation

La validation des deux parties est nécessaire pour obtenir les 27 crédits ECTS.

La partie "intégration" est validée selon la notation acquis/non acquis. La partie de formation "terrain" est validée selon les modalités d'attribution des crédits ECTS (notation de A à F). La note acquise à la partie "terrain" est appliquée au module dans son entier, pour autant que la partie "intégration" soit acquise.

Pour la partie "terrain" (cf "Lignes directrices pour la formation pratique en travail social », version 10 décembre 2020)
Préalable à la période de formation pratique Le non-respect de la procédure et des délais pour l'obtention d'une place de formation pratique (cf. document « Procédure pour l'inscription à la formation pratique Temps partiel 2017-FP1 février 2018) empêchera la signature du contrat tripartite administratif et entraînera éventuellement l'annulation de ce contrat et au final la non-validation de l'ensemble du module. Les cas particuliers sont réservés par une décision du responsable de module.

Durant la formation pratique : -

- Au minimum 680 jours effectifs à plein temps dans le lieu de formation pratique .
- Signature du contrat tripartite pédagogique .
- Rapport écrit de l'étudiant-e.
- Bilan écrit du-de la praticien-ne .
- Séances tripartites de bilan (co-évaluation sommative du-de la praticien-ne formateur/formatrice et du-de la Référent-e Processus de Formation) .
- Supervision pédagogique (en principe 10 heures par période de FP) Modalités d'évaluation et de validation partie "intégration" La présence au cours est obligatoire.

En cas d'absence aux cours, l'étudiant-e devra effectuer, sauf cas particulier laissé à l'appréciation du-de la RPF, un travail complémentaire en lien avec les contenus qu'il-elle n'a pas abordés, travail soumis à la validation du RPF. En cas de non-validation du travail complémentaire et/ou d'absences trop fréquentes, la validation du module peut être remise en cause dans le cadre d'un entretien de régulation entre l'étudiant-e, le ou la RPF, et le responsable de la partie "intégration".

Pour le cours "Processus de formation", l'étudiant-e doit avoir travaillé l'ensemble des contenus abordés et avoir participé de manière active et constante à la construction de la dynamique de son groupe d'appartenance. L'étudiant-e à temps partiel a la possibilité d'acquiescer un acquis dans la partie intégration jusqu'à la fin du semestre au cours duquel s'achève la partie "terrain". Les cas particuliers sont réservés.

7 Modalités de remédiation *

- remédiation possible
- pas de remédiation
- Autres modalités (préciser ci-dessous)

Autres modalités de remédiation

7a Modalités de remédiation (en cas de répétition) *

- remédiation possible
- pas de remédiation
- Autres modalités (préciser ci-dessous)

Domaine HES-SO Travail social
Filière Travail social

8 Remarques

Modalités de répétition

L'étudiant-e qui a obtenu la note F à l'évaluation du module Formation pratique No 1 doit le répéter (partie "terrain" et partie "intégration"), conformément à l'art. 23 al. 3 du Règlement de filière du Bachelor of Arts HES-SO en Travail social. Pour les formes d'études à temps partiel, la répétition de la partie "terrain" a lieu l'année suivante. La répétition permet à l'étudiant-e d'obtenir les notes de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce cas, l'échec au module est définitif et l'exclusion de la filière est prononcée.

Un processus de supervision pédagogique individuelle de 20h doit être effectué dans le cadre du module formation pratique No 1 ou du module formation pratique No 2. Possibilité est donnée à l'étudiant-e de suivre 10h de supervision individuelle dans le module FP1 et 10h dans le module FP2.

9 Bibliographie

- Battaglini, M ; Fretz, S ; Nada Eva & Ossipov L. (2018). *Enquêter, former, publier au coeur de la cité*. Genève : Editions ies
- Hameline, D. (1990). *Les objectifs pédagogiques, en formation initiale et en formation continue*. Paris : ESF.
- Libois, J. & Stroumza, K. (2007). *Analyse de l'activité en travail social : actions professionnelles et situations de formation*. Genève : Editions ies
-

10 Enseignant-e-s

Guyot Megard Sylvie
Jimenez Jean-Daniel

Responsable de module *

Ulrike Armbruster-Elatifi

Descriptif validé le *

20 février 2023

Descriptif validé par *

Sophie Rodari, coresponsable de filière